



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

RAPPORT N° 450 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE 28 JUILLET 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 20 au 27 juillet 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cibitoke et de Rumonge.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la nuit de samedi 20 juillet 2024, une veuve connue sous le nom de Colette Nduwimana, âgée de 69 ans, a été assassinée à coups de machette par des individus non identifiés qui l'ont retrouvée à son domicile situé sur la colline de Myave de la zone de Ndora, en commune de Bukinanyana de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Des témoins de la découverte macabre ont affirmé avoir été alertés par des gémissements de la victime qui a été surprise en plein sommeil.

Les mêmes sources ont précisé que Colette Nduwimana vivait seule avec son petit-fils de 22 ans et qu'elle venait de gagner un procès au Tribunal de grande instance de Cibitoke dans une affaire de conflit foncier qui l'opposait à des parentés.

SOS-Torture Burundi déplore la persistance de cas d'assassinats de personnes ciblées en province de Cibitoke et demande l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale pour identifier les mobiles et les auteurs de l'assassinat de Colette Nduwimana afin qu'ils soient poursuivis et punis conformément à la loi.

- Dans la matinée de dimanche 21 juillet 2024, le corps sans vie de Ferdinand Hatungimana, âgé de 35 ans, a été retrouvé non loin de son domicile situé sur la colline de Manyama de la zone de Buhoro, en commune de Mabayi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des habitants de la localité de Manyama, des hommes en uniforme militaire, parmi lesquels des Imbonerakure¹ ont été reconnus, ont emmené, pendant la nuit de samedi, la dépouille mortelle de la victime au lieu de la découverte lugubre.

Des sources locales ont précisé que Ferdinand Hatungimana, également un membre de la ligue des jeunes Imbonerakure, avait adhéré au CNDD-FDD en 2022 après avoir milité pendant un certain temps pour le parti CNL (Congrès National pour la Liberté).

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête pour déterminer les circonstances et les auteurs du meurtre de Ferdinand Hatungimana afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Au petit matin de lundi 22 juillet 2024, vers 3 heures, le corps sans vie de Venant Niyongabo, âgé de 39 ans, a été découvert au bar appelé CRC (Centre Récréatif Communautaire) situé au quartier de Birimba, au chef-lieu de la commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des agents du bar CRC, Venant Niyongabo était en compagnie de deux femmes avec qui il partageait un verre. Toutefois, la cause et les circonstances du décès de Venant Niyongabo restent à déterminer.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête minutieuse pour déterminer la cause et les auteurs du meurtre de Venant Niyongabo afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

¹ Membres de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la défense de la Démocratie).



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.